



Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de l'établissement public
de coopération culturelle du Château de La Roche Guyon

Objet : Ouverture du potager

L'an deux mil cinq, le vingt-deux mars à 9h30 s'est réuni à l'hôtel du département du Val d'Oise le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. dûment convoqué le 10 mars 2005.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 18 (4 pouvoirs)

Etaient présents :

Membres désignés par les collectivités

Représentants du conseil général :

- Raymond LAVAUD, président de l'EPCC, vice-président du conseil général du Val d'Oise,
- Guy PARIS, vice-président de l'EPCC,
- Robert DAVIOT, vice-président du Conseil général du Val d'Oise

Représentant de la commune de La Roche Guyon : Alain QUENNEVILLE, Maire

Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français : Madame Dominique HERPIN-POULENAT, Vice-Président

Représentants de l'Etat :

- Patrice PENNEL, représentant le Préfet du Val d'Oise (DACI)
- Isabelle LAZZARINI, représentant le Directeur régional des Affaires culturelles d'Ile-de-France

Personnalités qualifiées

Le propriétaire : Guy-Antoine de La ROCHEFOUCAULD

Personnalité désignée par l'Etat : Michel TRON, architecte des bâtiments de France

Personnalité désignée par le conseil général : Luc Alain VERVISCH, directeur général adjoint du département du Val d'Oise

Personnalité désignée par la commune : Gilles MACRE, conseiller municipal

Personnalité désignée par le propriétaire : Yolaine de La ROCHEFOUCAULD

Représentants du personnel

- Olivier LOPES
- Vincent SUKHASEUM

Absents excusés :

- Christophe DURAND, conseiller général (pouvoir donné à M. Paris)
- Alain LEIKINE, Conseiller général
- Jean-Pierre MULLER, Conseiller général (pouvoir donné à M. Lavaud)
- Jean-Pierre BADY, conseiller-maître à la cour des comptes, président du conseil national des parcs et jardins (pouvoir donné à M. Vervisch)
- Bernard TOUBLANC, Président du directoire de la caisse d'épargne Ile de France Nord (pouvoir donné à Mme Herpin)

Le conseil d'administration,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle et le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 ;

VU les statuts de l'EPCC du Château de La Roche Guyon annexés à l'arrêté préfectoral de création en date du 19 décembre 2003 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du 19 janvier 2005 sur les conditions d'ouverture du site,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DIT que le potager sera ouvert au public du samedi au dimanche

De 11h à 17h en basse saison

De 11h à 18h en haute saison

et que l'accès au potager en semaine sera possible aux groupes sur réservation

PRECISE que le billet d'accès au château comprend l'accès au potager.

Pour extrait conforme du registre des délibérations.

Le Président,
Raymond LAVAUD

